

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les redevances de la façon suivante pour l'année 2016 :

Désignation mode d'occupation	Unité	Droit
Pour toute occupation du domaine public pour laquelle un tarif n'est pas prévu expressément dans ce présent règlement	par ml et par jour au-delà de 4 semaines	1,65 € 8,00 €
Occupation du domaine public délimitée par une palissade de chantier ou tout autre dispositif (scellé ou posé)	ml par mois au-delà de 4 semaines, par mois et ml	4,00 € 6,00 €
Occupation du domaine public pour dépôt de matériaux sans palissade	Au-delà de 3 jours (par jour)	4,00 €
Stationnement de bennes tous modèles, remorques, compresseurs, bétonnières, etc.	Unité par jour	2,50 €
Echafaudage tous modèles occupant ou surplombant le domaine public et échelles avec taquets reposant sur le sol de la voie publique	ml par semaine au-delà d'une semaine	2,50 € 4,00 €
Grue- cabanes de chantier	par semaine	10,00 €
Etalages permanents pour commerçants sédentaires	ml par mois	3,00 €
Emplacements pour la vente non sédentaire sur le domaine public (camions outillage)	ml par jour forfait minimum	3,00 € 10,00 €
Baraque à frites inférieure à 30 m ² au-delà de 30 m ²	par mois par mois	20 € 50 €
Emplacements pour la vente non sédentaire sur le domaine public (restauration...) Si terrasse attenante - inférieure à 30 m ² - au-delà de 30 m ²	ml par demi-journée forfait minimum par mois par mois	1,25 € 5,00 € 20 € 50 €
Terrasse de café ou de restaurant ouverte	m ² par mois	3,00 €
Manège Caution pour affichage et nettoyage		350,00 €
Cirque Caution pour affichage et nettoyage		350,00 €

Après délibération le Conseil Municipal, se prononce :

POUR : 17	CONTRE :	ABSTENTION :
-----------	----------	--------------

Dont 2 procurations